

Date	1 ^{er} juin 2021
Destinataires	Tous les intéressés qui effectuent des opérations d'assurance RC professionnelle (secteur des services financiers) au Québec
Objet	Québec - Date limite du 6 juillet 2021 pour les déclarations réglementaires de mi-année d'exercice de l'Autorité des marchés financiers

Objectif:	RAPPEL aux intéressés de leurs responsabilités à l'égard des déclarations relatives aux assurances de la responsabilité professionnelle du secteur financier du Québec : réclamations, libellés de police nouveaux ou modifiés
Intéressés:	Tous les intéressés qui offrent de l'assurance RC professionnelle au secteur des services financiers au Québec
Branche d'assurance:	Responsabilité professionnelle
Province :	Québec
Date d'effet:	Avis de réclamation et Libellés d'assurance professionnelle – au plus tard le 6 juillet 2021

Ce que vous devez savoir

Le présent bulletin vise à rappeler à tous les intéressés les exigences de déclaration de l'Autorité des marchés financiers à l'égard des assurances de la responsabilité professionnelle du secteur financier québécois (veuillez-vous référer aux [Exigences réglementaires en matière de déclaration au Canada](#)). Il s'applique aux intéressés qui offrent de l'assurance RC professionnelle directement sous un mandat.

- **Avis de réclamation:** Les intéressés doivent déclarer à Lloyd's Canada, **au plus tard le 6 juillet 2021**, les réclamations de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021.
- **Libellés d'assurance de la responsabilité professionnelle:** Les intéressés doivent faire parvenir à Lloyd's Canada, **au plus tard le 6 juillet 2021**, les libellés qu'ils ont adoptés ou modifiés entre le 1^{er} janvier au 30 juin 2021.
- Nous désirons également vous rappeler que les **non-renouvellements ou résiliations** à l'initiative des intéressés doivent être déclarés à Lloyd's Canada au moins **45** jours avant leur date d'effet. Quant aux avis de non-renouvellement ou de résiliation reçus des assurés, ils doivent être signalés à Lloyd's Canada sans délai.

Lloyd's Canada déclarera les informations reçues à l'AMF.

Ce que cela signifie pour vous

Il est de la responsabilité de tous les intermédiaires agissant pour les Souscripteurs du Lloyd's de se conformer à ces exigences de déclaration réglementaires.

Si vous avez des questions, veuillez les adresser à info@lloyds.ca.

Marc Lipman

Président, Lloyd's Canada inc.

Fondé de pouvoir au Canada pour les Souscripteurs du Lloyd's

info@lloyds.ca